

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES
CANEVAS POUR LA PLANIFICATION DES ENSEIGNANTS
6^E ANNÉE, 2^E CYCLE PRIMAIRE

Année scolaire 2026-2027

Le présent document vous donne certaines précisions sur les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'école Paul-VI

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant dans la 3 ^e semaine d'octobre.
Premier bulletin	Le premier bulletin vous sera déposé sur Mozaik dans la semaine du 16 novembre 2026. Ce bulletin couvrira la période du 1 ^{er} septembre au 13 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Note de la 2^e étape : le deuxième bulletin vous sera déposé sur Mozaik dans la semaine du 8 mars 2027. Il couvrira la période du 16 novembre au 5 mars et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Résultat final : sur le 3 ^e bulletin apparaîtra également le résultat final pour chaque discipline. Note de la 3^e étape : le troisième bulletin vous sera envoyé dans la semaine du 28 juin 2027. Ce bulletin couvrira la période du 8 mars au 23 juin et comptera pour 60% du résultat final de l'année.

Vous retrouverez ci-dessous la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières pour la présente année scolaire. Ces moyens, ces tâches et ces outils permettent l'évaluation de l'acquisition et la mobilisation des connaissances de votre enfant au regard de chaque discipline. Vous trouverez aussi la valeur de chacune des compétences pour chaque résultat disciplinaire.

Discipline Compétences (Libellé du bulletin)	Nature de l'évaluation	Bulletin		
		1 ^e 20%	2 ^e 20%	3 ^e 60%
Français				
Lire et apprécier 40%	- Tâches réalisées à la suite de lectures de textes en français et autres disciplines. - Activités d'appréciation littéraire. Une évaluation obligatoire du ministère aura lieu en mai ou juin et comptera pour 20% de l'année scolaire.	X	X	X
Écrire 40%	- Rédaction de phrases ou de textes pour répondre à divers besoins de communication (lettre, récit, courriel, carte, devinette, problème mathématique, affiche, dépliant, etc.) - Dictées, contrôle. Une évaluation obligatoire du ministère aura lieu en mai ou juin et comptera pour 20% de l'année scolaire.	X	X	X

Discipline Compétences (Libellé du bulletin)	Nature de l'évaluation	Bulletin		
		1 ^e 20%	2 ^e 20%	3 ^e 60%
Communiquer oralement 20%	- Discussions pendant les activités scolaires - Causeries - Présentations, exposés - Grilles d'observation - Débats - Entretien		X	X
Mathématique				
Résoudre une situation problème 30%	- Tâches complexes lors de situations d'évaluations - Observations. - Démarche de résolution de problèmes mathématiques. Une évaluation obligatoire du ministère aura lieu en mai ou juin et comptera pour 20% de l'année scolaire.		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique 70%	- Situations d'application et de validation. - Exercices de vérification de la maîtrise de concepts et de processus mathématiques. - Questionnaire à réponses courtes ou à choix multiples sur les notions apprises. - Observations des stratégies utilisées lors des activités de manipulation et d'expérimentations. Une évaluation obligatoire du ministère aura lieu en mai ou juin et comptera pour 20% de l'année scolaire.	X	X	X
Communiquer à l'aide du langage mathématique	Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins			
Anglais				
Réinvestir sa compréhension de textes entendus 35%	- Vérification de la compréhension d'un texte à l'oral ou à l'écrit. - Grilles d'observation. - Tâche de réinvestissement écrites.		X	X
Interagir oralement en anglais 45%	- Grilles d'observation. - Réactions verbales ou non verbales aux messages. - Tentative d'utilisation du langage connu ou appris.	X		X
Écrire des textes 20%	- Tâche de réinvestissement écrite. - Terminer une histoire		X	X
Science et technologie				
Proposer des explications à des problèmes Mettre à profit les outils, les objets, les procédés Communiquer à l'aide des langages utilisés 100%	- Grilles descriptives portant sur les techniques de manipulation. - Problèmes à résoudre (tâches complexes) s'écoulant des différents univers : vivant, matériel, terre et espace. - Questionnaires sur les notions apprises. - Investigation scientifique : recherche et résolution de problèmes. - Démarche technologique : analyse d'un objet, fabrication de prototypes.	X	X	X

Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté				
Lire l’organisation d’une société Interpréter le changement dans une société S’ouvrir à la diversité des sociétés 100%	Mensuellement : - Description de l’organisation d’une société et du territoire. - Cartes et lignes du temps utilisées en contextes. - Tableaux de comparaison. - Questionnaires.	X	X	X

Citoyenneté et culture québécoise				
Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles 100%	- Situation d’évaluation sur les différents thèmes du programme - Projets, activités - Débats.		X	X
Arts plastiques				
Réaliser des créations plastiques personnelles/ réaliser des créations médiatiques 70%	Créations avec grilles à échelle descriptive.	X	X	X
Apprécier des œuvres d’art 30%	Questionnaires pour l’appréciation.		X	X
Musique				
Inventer/ interpréter des pièces 70%	- Compositions rythmiques, mélodiques et combinées - Examen à l’instrument.		X	X
Apprécier des œuvres 30%	Critique musical		X	X
Éducation physique et à la santé				
Agir et interagir dans divers contextes Adopter un mode de vie sain 100%	- Grilles d’observation - Contrôles - Questionnaires - Portfolio - Auto-Évaluation - Grilles d’observation	X	X	X

RÉSULTAT FINAL

Selon les indications des tableaux précédents, un résultat par compétence ou disciplinaire apparait au bulletin des étapes. Le 2^e bulletin présente en plus un résultat final, calculé de la façon suivante :

Étape 1	Étape 2	Étape 3
20%	20%	60%

COMMENTAIRES SUR LES APPRENTISSAGES

Plusieurs moyens autres que le bulletin seront également utilisés afin de favoriser des échanges réguliers avec vous : les messages sur Clic-école, les courriels, des appels téléphoniques, les travaux envoyés à la maison, etc.

COMMENTAIRES SUR L'ÉVALUATION

Au bulletin, vous pourrez parfois retrouver des commentaires sur certaines compétences autres que disciplinaires. Il y aura un commentaire uniquement si l'enseignant sent le besoin de préciser et de noter certaines observations.

AUTRES COMPÉTENCES

Les enseignants se doivent de travailler des compétences autres que disciplinaires. Parmi celles-ci, l'une d'elles doit faire l'objet de commentaires à l'étape jugée la plus appropriée. Voici celle choisie par l'école et le moment de la communication :

Compétences autres que disciplinaires	Étape de communication
Organiser son travail	3 ^e étape

CONDITIONS ET MODALITÉS APPLICABLES À LA RÉVISION D'UN RÉSULTAT

La présente procédure a pour objectif d'encadrer le processus de demande de révision de notes. Le titulaire de l'autorité parentale ou l'élève peut faire une demande de révision d'un résultat. La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial. Le résultat obtenu suivant la révision est définitif. Les directions d'établissement ont l'obligation d'apporter l'assistance nécessaire au parent ou à l'élève qui souhaite faire une demande de révision.

- Les demandes peuvent être présentées dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'émission du résultat ou du bulletin de l'étape venant de se terminer.
- Le parent ou l'élève qui demande une révision de notes doit le faire par écrit au moyen du présent [formulaire révision de note.pdf](#) . Celui-ci est également disponible au secrétariat de l'établissement. La demande doit être remplie et transmise à la direction de l'établissement.
- Pour la révision d'une évaluation tenue au plus tard le dernier jour du calendrier scolaire, la demande de révision ne peut être soumise après le 15 juillet suivant.
- La direction d'établissement a la responsabilité de transmettre le formulaire de demande de révision complété et signé par le titulaire de l'autorité parentale ou par l'élève et les pièces justificatives, le cas échéant, à l'enseignant(e) concerné(e). L'enseignant(e) dispose d'un délai de 5 jours ouvrables pour transmettre par écrit à la direction d'établissement le résultat obtenu à la suite de la révision et les motifs sur lesquels il ou elle s'appuie.
- La direction d'établissement transmet au titulaire de l'autorité parentale ou à l'élève le résultat modifié et les motifs ayant mené au résultat.
- Dans l'éventualité où l'enseignant concerné n'était pas disponible pour procéder à la demande de révision (départ du centre de service scolaire, absence, etc.), la direction confiera la demande à un autre enseignant.

Pour toute question concernant l'évaluation des apprentissages, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant. Ça lui fera plaisir de vous éclairer sur le sujet!

Julie Rousselle
Direction d'école